Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260212-DELIB2026024-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-024	Nomenclature 7.5
Eau potable et Assainissement collectif – Demandes de subvention DETR 2026 et Agence de l'Eau – Autorisation au Président de déposer les dossiers	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	24	25

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le deux février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Dans le cadre des projets de travaux en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, les trois opérations suivantes doivent faire l'objet de demandes de subvention au titre de la DETR 2026 et auprès de l'Agence de l'eau :

- ✓ DETR 2026 :
  - Extension du réseau d'assainissement collectif à Landeleau - rue de Palers et de Pont Coaguel,
- ✓ DETR 2026 et Agence de l'eau :
  - Renouvellement de réseaux d'eau potable de la commune de Coray - rue de Leuhan, route de Kerhuel et rue de la Gare,
  - Renforcement de la sécurisation et de la surveillance de sites d'adduction d'eau potable sur la commune de Leuhan - Ty ar Galant, Kertaniou, Moustoir, Ty Chanu, Menez Saint-Jean.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé les projets proposés,***
- ***a approuvé les plans de financement,***
- ***a autorisé le Président à déposer les demandes de subvention auprès de l'État et de l'Agence de l'eau pour les dossiers mentionnés ci-dessus,***
- ***a autorisé le Président signer les documents relatifs à ces demandes de subventions.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 février 2026.
Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260212-DELIB2026024-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL		X		
Jean-François SARREAU		X		
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY		X		
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 1

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances